

# LA LETTRE D'INFORMATION

## Novembre 2022

### Mairie – Régie de Transports

### Bienvenue à La Rosière Montvalezan Mobilité

*En séance le 17 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer la nouvelle régie de transports « La Rosière Montvalezan Mobilité ».*

Les discussions concernant l'organisation mutualisée des transports entre La Région Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et les communes de Bourg-St-Maurice et Séez nécessitant davantage de temps, il a été décidé fin août, de lancer en autonomie les marchés des lignes de transport gérés par la mairie pour la prochaine saison d'hiver.

Au regard du contexte économique actuel, nous nous attendions évidemment à une hausse des prix. Aussi, en prévision de cette évolution, nous avons décidé de supprimer du cahier des charges la rotation de fin de journée de la navette « villages » (le départ de 19h35 depuis La Rosière), car très faiblement utilisée l'hiver dernier.

Quelle ne fut pas notre surprise à l'ouverture de l'offre unique reçue début octobre ! Bien qu'ayant réduit la voilure, l'offre de base réalisée par le prestataire s'élevait à **492 000€ TTC contre 236 000€ TTC l'hiver dernier**. Ce n'était pas une simple augmentation des tarifs mais bien **une explosion injustifiée et totalement infinançable par notre collectivité**. Les négociations tarifaires entreprises ont permis de faire baisser l'offre du transporteur à 410 000€ environ, mais ce montant demeurait inaccessible à nos finances.

En urgence, mi-octobre, à la demande des élus, **des simulations ont été travaillées pour une internalisation du service et la mise en place d'une régie de transports**. Les démarches administratives sont fastidieuses. Seul un régime dérogatoire avec 2 véhicules est accessible ; régime soumis à l'approbation des services de l'Etat. Cette approbation ne peut être obtenue que par la création d'une régie de transports avec autonomie financière et la constitution d'un budget annexe. Lors de l'analyse des contraintes techniques, humaines, financières, réglementaires, l'hypothèse de s'engager dans cette voie semblait atteignable. D'un point de vue économique notamment, les calculs démontraient l'intérêt pour la collectivité de s'orienter sur cette route. Après concertation avec les autorités, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, le Trésor Public, monsieur le Maire et les Adjointes ont décidé le 24 octobre dernier de mobiliser les services sur la mise œuvre de cette organisation afin de proposer les délibérations nécessaires au Conseil Municipal de ce 17 novembre. **Les enjeux sont majeurs !** Crever une bulle inflationniste en situation de monopole, défendre nos contribuables et nos usagers en maintenant un service de transport économiquement acceptable !

Evidemment, notre parc ne nous permettra pas de gérer avec autant de réactivité les imprévus mécaniques. En cas d'aléa, **nous privilégierons le bon fonctionnement de la navette « villages : Bourg-Saint-Maurice, Séez, Montvalezan, La Rosière ».**



Grâce à votre application ILLIWAP Montvalezan La Rosière, nous vous tiendrons informés de tout évènement !

Quelques adaptations ont été nécessaires pour faire fonctionner 3 lignes avec 2 véhicules seulement, tout en maîtrisant le nombre de chauffeurs requis. **Pour autant, le jeu en vaut la chandelle**. Pour un service équivalent, l'économie escomptée pour la collectivité sera supérieure à 100 000 €. Il était de notre intérêt collectif de relever le défi et de prendre les risques correspondants.

**Ce jeudi 17 novembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité favorablement à la création de la régie de transports : « La Rosière Montvalezan Mobilité »** qui permettra d'assurer le fonctionnement en interne des 3 lignes suivantes :

- Navette villages « Bourg-St-Maurice, Séez, Montvalezan et villages, La Rosière », 7j/7j de 7h10 à 18h45 environ ;
- Navette « Club Med », du lundi au samedi de 9h40 à 19h environ avec interruption de ligne entre 12h30 et 14h40 environ ;
- Navette « Soirée », du lundi au jeudi, entre 20h et 24 h environ.

5 chauffeurs assureront ce service pendant toute la saison d'hiver, du samedi 10 décembre 2022 au samedi 22 avril 2023. Le budget de fonctionnement spécifiquement voté pour cette régie « transports » hier en Conseil Municipal est d'environ 229 000 € HT.

Contact : Didier Charvet, [dgs@montvalezan.fr](mailto:dgs@montvalezan.fr)

## Mairie – Régie de Transports

### Comment régler votre titre de transport ?

*Les tarifs de la navette « villages » ont été votés par le Conseil Municipal du 17 novembre dernier.*

Tarif unique – durée de validité 1h30 = 3 €

Abonnement semaine = 16 €

Abonnement saison = 160 €

Accès libre pour les jeunes <18 ans ainsi que pour les personnes à mobilité réduite détentrices d'une carte d'invalidité.

Pour souscrire votre abonnement ou payer votre ticket, ça se passe sur votre smartphone.

Téléchargez ou  
l'application MyBus

et sélectionnez le réseau  
« Montvalezan – La Rosière »



SCANNEZ MOI



Pour vous aider dans votre démarche, **un tutoriel détaillé est disponible sur le site internet** de la mairie de Montvalezan.

Contact : Amandine Boucard, [recettes@montvalezan.fr](mailto:recettes@montvalezan.fr)

## Mairie – REM – OT – DSR - SDIS

### Anticiper des délestages électriques ?

*Ce lundi 14 novembre, une réunion de travail et de réflexion était organisée en mairie pour faire le point à date sur les éventualités de délestage qui pourraient survenir cet hiver et identifier les modalités à prévoir le cas échéant.*

Au vu des dernières informations, **la situation est plutôt rassurante**. Après débat, il apparaît que l'enjeu majeur sera de diffuser au plus grand nombre avec réactivité l'information d'une coupure annoncée par ENEDIS et qui toucherait notre commune.

**1er élément rassurant**, les coupures seront limitées à une stricte durée de 2 heures. Nous avons tous déjà rencontré ce type de coupure dans notre quotidien et cette fois-ci, nous en serons informés juste avant. ENEDIS informera la Régie Electrique de Montvalezan au plus tard à 21h30 la veille d'une éventuelle coupure en précisant le lieu et l'horaire -une plage de 2 heures entre 7h et 13h et/ou 18h-20h.

**2nd élément rassurant**, le nombre de jours où une coupure pourrait être activée par ENEDIS sont de 5 à 10 maximum sur l'ensemble de l'hiver.

**3ème élément rassurant**, il est confirmé qu'aucune coupure ne surviendra en week-end (samedis et dimanches).

Pour votre information locale, **c'est via notre application ILLIWAP** que nous vous informerons immédiatement d'une coupure qui serait annoncée par ENEDIS la veille à 21h30. Nous vous adresserons un message ILLIWAP immédiatement dans la foulée. FAITES PASSER L'INFO autour de vous, téléchargez ILLIWAP MONTVALEZAN LA ROSIERE ! (*fiabilité de la réception de l'information par notification sans algorithme*). A noter, l'Office de Tourisme relaiera aussi le message via ses différents supports d'information.

Contact : Didier CHARVET, [dgs@montvalezan.fr](mailto:dgs@montvalezan.fr)

## Mairie – CCAS

### Contraintes de réduire l'accueil de la Crèche

*Les ressources humaines disponibles ne permettent pas de maintenir le fonctionnement envisagé pour la prochaine saison d'hiver.*



Ce lundi 28 novembre, lors de la réunion du CCAS "Centre Communal d'Action Sociale", l'organisation de la Crèche Les P'tits Mouzets pour la prochaine saison d'hiver, a longuement été débattue.

Cette année, à notre tour, **nous sommes frappés par les difficultés de recrutement** de personnel sur le secteur de la petite enfance.

Avec l'annualisation du fonctionnement de la Crèche, nous avons réduit le risque en organisant la structure autour de 5 permanents auxquels s'ajoutent 2 saisonniers en renfort l'hiver pour assurer un fonctionnement 7/7.

Malgré l'importante énergie consacrée aux recrutements depuis plusieurs mois, force est de constater en cette fin novembre que l'équipe constituée pour la prochaine saison d'hiver n'atteint pas l'effectif requis. **En cette fin novembre, il manque toujours 2 personnes pour assurer un fonctionnement 7/7 de la structure**. Au regard du code du travail et des règles d'encadrement des enfants, il s'avère donc totalement impossible de maintenir l'amplitude d'accueil telle qu'initialement envisagée.

A regrets, les élus du CCAS ont donc décidé, pour cette saison d'hiver, de **supprimer l'accueil des enfants le dimanche**, journée la plus faiblement occupée.

La crèche Les P'tits Mouzets sera ouverte du lundi au samedi de 8h à 18h cette saison d'hiver.

Evidemment, nous sommes conscients des désagréments occasionnés pour les familles concernées. Toutes les solutions ont été recherchées, en vain. Nous espérons sincèrement que les familles parviendront à mobiliser d'autres dispositions.

Contact : Didier Charvet, [dgs@montvalezan.fr](mailto:dgs@montvalezan.fr)

## Mairie – Direction

### La Photo du mois...

**Commémoration de l'armistice 1914-1918**

